



Paris, le 14 novembre 2014

Force Ouvrière reçu au Cabinet de M. Vidalies

La délégation **Force Ouvrière** est composée de Jean Hédou, Secrétaire général de la FEETS FO, Dominique Schirmer, Secrétaire du Cartel FO VNF et DSC (DT-NE), Nadia Jacquot, DSC (DT-RS) et Richard Henrard, DSC (DT-CB).

Excusé : Beudaert DSC (Côte-Nord).

La rencontre est présidée par M. F. Guzi, conseiller social du Ministre. Il est assisté de deux représentants de la DRH du Ministère : M. Châtaigner et M. H. Cahen. M. Papinutti, assisté de M. Mortelecq et de Mme V. Propassieff, représentait VNF

En Préambule, **Force Ouvrière rappelle** son profond désaccord avec le décret créant les instances CTU et CTUP dans l'EPA-VNF. **Force Ouvrière** considère que cela ne répond pas à la loi. En effet, le nombre de représentants des personnels pris en compte n'est pas représentatif de l'ensemble des personnels de l'EPA-VNF.

Force Ouvrière exprime sa vive inquiétude sur l'avenir de l'EPA-VNF notamment sur le financement du canal Seine-Nord et le manque de coordination entre les acteurs du réseau fluvial. Ce qui se traduit par l'inexistence d'une stratégie globale de développement et ce qui explique le fait que le transport fluvial de marchandises reste marginal. **Force Ouvrière demande** que l'intérêt du transport par la voie d'eau soit pleinement pris en compte par les pouvoirs publics notamment dans le cadre du transfert modal en dehors de tout corporatisme. Ceci permettrait notamment de prendre en compte le développement du transport fluvial tant sur le réseau magistral que sur le petit gabarit.

Réponse : Pour Seine-Nord aujourd'hui le financement est clair entre l'État, VNF et les fonds européens, les interrogations demeurent sur la participation des collectivités et les 700 millions € qui restent à financer pour boucler le projet. Une mission est confiée au CGEDD à fin de rendre ses conclusions pour juillet 2015.

Concernant la clarification dans l'expression des moyens, l'analyse de **Force Ouvrière** est partagée.

Force Ouvrière exige que le petit gabarit bénéficie d'une réelle politique de développement du fret, nous rappelons que les orientations du GRENELLE et de notre Ministère de l'écologie avaient conduit à la prise d'engagements pour développer le transport par voie d'eau, les possibilités de transport existent, il faut reconstruire une flotte et continuer à assurer des niveaux de service qui invitent à utiliser la voie.

Nous expliquons au Conseiller qu'avec à peine plus des effectifs prévus à la Gestion Hydraulique, les directions territoriales peuvent maintenir de bons niveaux de service aux usagers, il ne faut pas laisser mourir le petit gabarit !

Force Ouvrière exige le recrutement d'OPA et demande un engagement ferme du Ministre. **Force Ouvrière rappelle** la place importante tenue par les OPA dans l'EPA-VNF sur les missions de maintenance et les missions particulières que sont la bathymétrie et la plongée. Pour **Force Ouvrière**, il est nécessaire que le ministère réouvre le dossier recrutement de ces personnels en 2015.

Le 04 décembre 2014



Votez Force Ouvrière



Force Ouvrière dénonce, les effets néfastes des nouvelles épreuves d'accès au grade de TSDD, TSPDD et TSCDD qui, compte tenu de leur nature, excluent les personnels des voies navigables. Leur interdisant par conséquent de pouvoir bénéficier d'un réel déroulement de carrière. Il devient donc difficile, voire impossible, pour le personnel d'exploitation et du corps des TSDD des voies navigables de pouvoir bénéficier de l'ascenseur social qu'ils sont en droit d'espérer.

Force Ouvrière, dénonce la fusion de corps telle qu'elle a été mise en place entre les ex- contrôleurs et les ex-techniciens. Aujourd'hui, force est de constater les fortes disparités notamment dans l'attribution des points ISS dans le même grade et pour les mêmes fonctions.

Force Ouvrière exige la réouverture de négociations pour ce corps !

Force Ouvrière précise qu'elle a bien signée le protocole 2014 pour les personnels d'exploitations et OPA de l'EPA-VNF le 6 novembre dernier à la seule condition que la mention suivante soit inscrite dans le protocole :

« Parallèlement une demande de déplafonnement équivalent à celui pratiqué dans les DIR sera introduite auprès du ministère pour une mise en œuvre en 2015 ».

Force Ouvrière a réaffirmé son exigence en remettant un courrier (**joint en annexe**) demandant le déplafonnement à hauteur des montants existants pour les personnels d'exploitation du secteur route qui est de 6500€ pour les chefs d'équipe et de 6000€ pour les agents d'exploitation, les agents d'exploitation spécialisés et équivalence pour les OPA, **accompagné de la mise en place des moyens nécessaires.**

Force Ouvrière a **exigé**, la réouverture de négociations pour l'ensemble des corps du ministère qui, devant le gel du point d'indice depuis plusieurs années, subissent une perte importante du pouvoir d'achat et une véritable paupérisation de leur condition de vie lors de leur cessation d'activité avec un niveau de retraite bien souvent en dessous des minimas sociaux !

Réponse : Le conseiller social précise pour les OPA qu'il va y avoir la semaine prochaine une réunion interministérielle sur ce sujet. Pour autant, le conseiller social rappelle que les orientations actuelles sont maintenues à savoir zéro recrutement.

Concernant le déplafonnement de la PTETE, le conseiller social a été attentif à l'argumentaire de **Force Ouvrière** qui a souligné qu'un grand nombre d'agent d'exploitation ont eu en tout et pour tout 3,66€ brut mensuel de revalorisation pour 2014 alors que d'autre ce sont vu attribués 35 % de revalorisation.

Sur la situation des TSDD, là aussi, le conseiller social accompagné du DG de VNF semble avoir entendu et compris les inégalités qui ont été créées par la fusion.

Concernant les niveaux de traitement de l'ensemble des corps du ministère, le constat est partagé mais pas d'ouverture à ce niveau.

Force Ouvrière exige concernant l'exposition à l'amiante et à des produits chimiques que VNF engage la réflexion afin que les personnels exposés ou ayant été exposés puissent faire valoir leur droit.

Réponse : Le DG de VNF confirme qu'il va demander au CHSCTU de se saisir du sujet afin qu'il donne les orientations sur ce point au CHSCTL.

Pour la pénibilité, Force Ouvrière exige un engagement ferme sur ce dossier afin que les personnels des voies navigables puissent bénéficier des droits y afférents. **Force Ouvrière considère** que l'immobilisation du ministère n'a que trop duré et que cela **devient inacceptable !** Il n'est pas **concevable** que les agents classés actifs attendent 60 voire 62 ans pour pouvoir bénéficier de la retraite à taux plein.

Réponse : Le constat sur les risques liés au vieillissement des personnels est partagé mais aucun engagement n'est pris pour obtenir des mesures de bonification des pensions.

Pour les logements de service, Force Ouvrière rappelle que Voies Navigables de France bénéficie d'un moratoire sur la mise en œuvre de la réforme, jusqu'au 31/12/2015. **Force Ouvrière fustige** l'état de certains logements qui sont indignes et demande que dans le cadre de la réforme, toutes les NAS actuelles soient maintenues et qu'aucune augmentation de loyer n'intervienne. **Force Ouvrière demande** aussi la création d'une direction de l'immobilier au sein de l'EPA pour bien traiter du sujet.

Réponse : Le Conseiller social s'est engagé à ce qu'aucune augmentation de loyer n'ait lieu, nous veillerons au sein de VNF à ce qu'un service soit bien identifié pour faire un diagnostic de tous les logements et engager les travaux pour la résorption de l'habitat indigne . Ce service sera également bien identifié par les agents pour être leurs interlocuteurs.

Le 04 décembre 2014.....

Votez et faites voter Force Ouvrière!





Paris, le 14 novembre 2014

Monsieur Alain VIDALIES,
Secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche
244, boulevard Saint Germain
75007 PARIS

N/réf. : RH/JH/14341

Monsieur le Ministre,

J'attire votre attention sur la prime technique servie aux agents du corps des personnels d'exploitation VN/PM et de la prime de métier servie aux OPA à Voies Navigables de France+.

Notre organisation a signé en date du 06 novembre 2014 le protocole indemnitaire revalorisant la prime technique de ces personnels.

Cette signature a été clairement conditionnée par l'engagement de VNF à œuvrer pour la rédaction d'un arrêté modifiant le plafonnement de la PTETE, prévu par l'arrêté du 16 avril 2002 (engagement écrit à l'intérieur même du protocole).

En effet, en l'absence de ce déplafonnement, la direction de VNF ne peut prétendre à une véritable valorisation qui prenne en compte l'évolution des missions ainsi que leur technicité et contribuer à la reconnaissance de la compétence de ses personnels.

En ce sens, nous vous demandons un déplafonnement à la hauteur des montants existants pour les personnels d'exploitation du secteur route, qui est de 6500 euros pour les chefs d'équipe et de 6000 euros pour les agents d'exploitation, agents d'exploitation spécialisés et équivalence pour les OPA (arrêté du 30 octobre 2008), accompagnée de la mise en place des moyens nécessaires.

Je vous demande donc de bien vouloir répondre favorablement à cette demande.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général

Jean Hédou